

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39**
Nombre de membres présents : **28**
Nombre de votants : **35**
Date de convocation : **08/09/2020**

L'an **Deux Mille VINGT** le **15 SEPTEMBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

OBJET : CONVENTION MISE A DISPOSITION
MINIBUS VISIOCOM

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – LEHOSSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, BATARD, LEMORT, RAYNAL, PEREZ, MON, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD, ALBERT, QUINTA (Trouillas)- LELAURAIN, BARBE (Villemolaque)

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

Procurations :

R. BANTREIL (Brouilla) à P.TAURINYA
P. MAURAN (Montauriol) à N.GONZALEZ
JM.LAVAIL (Thuir) à R.PEREZ
H.MALHERBE (Thuir) à R.OLIVE
S.ADROGUER-CASASAYAS (Thuir) à T.VOISIN
S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DÖRR
M.LESNE (Tordères) à R.ATTARD

Absents:

G.CHINAUD (Calmeilles)
P.BELLE GARDE (Passa)
P.GERICAULT (Oms)
A.BOURRAT (Thuir)

Monsieur Thierry GABRIEL, est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

96/2020

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULE TYPE MINIBUS PAR LA SOCIETE VISIOCOM

Le Président **RAPPELLE** à l'Assemblée que le service JEUNESSE bénéficie de la mise à disposition par la société VISIOCOM d'un véhicule type Minibus, pour permettre les déplacements des jeunes sur le territoire dans le cadre de ses actions et animations.

Il **PRECISE** aux nouveaux élus que ce véhicule peut être utilisé par les associations du territoire sous réserve de sa disponibilité et de conventions en prévoyant les modalités , ou encore des communes, pour les déplacements hors périmètre intercommunal.

Il **INDIQUE QUE** ce minibus fait l'objet depuis 2011 d'une convention de mise à disposition par la société VISIOCOM, propriétaire du véhicule, renouvelée en 2014 et 2017, jusqu'en Janvier 2021. Cette convention fixe les modalités d'utilisation du véhicule et de son financement par annonces publicitaires des partenaires du territoire.

Le véhicule accusant une vétusté de 9 années, il est envisagé, au regard des conditions proposées par la société VISIOCOM ci annexées, de souscrire une nouvelle convention pour la mise à disposition d'un véhicule neuf.

Il **PROPOSE** au Conseil de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec la société VISIOCOM, selon le projet ci annexé.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la convention de mise à disposition par la société VISIOCOM, d'un véhicule neuf de type minibus ;

AUTORISE le Président à signer la convention définitive à intervenir avec la société, pour une durée de trois (3) ans, et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
René OLIVE

